

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
SUR LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020**

---

**COÛTS ÉVITÉS**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 14;
  - (ii) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 10 et 11;
  - (iii) Pièce [B-0062](#), p. 144;
  - (iv) Pièce [B-0062](#), p. 143;
  - (v) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 11;
  - (vi) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 16;
  - (vii) Pièce [B-0067](#), p. 22 à 29.

**Préambule :**

(i) « Étant donné des prix de moins de 1 \$/kW-hiver obtenus par le Distributeur pour les deux premiers mois de 2018 pour des achats de puissance, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de fixer le signal de coût évité en puissance à 5 \$/kW-hiver pour l'hiver 2018-2019.

[...]

*Comme elle l'a exprimé depuis quelques années, l'AHQ-ARQ est préoccupée, tout comme la Régie, par des bonds importants entre le coût évité de court terme et celui de long terme. Afin de corriger cette anomalie, l'AHQ-ARQ présente en annexe A une méthode simple d'établissement des coûts évités en puissance qui tient compte des aléas sur la prévision de la demande. »*

(ii) « Même avec une année avec peu d'achats de court terme comme 2017, cette courbe montre bien que les prix varient considérablement au cours de l'année. Les données horaires n'étant disponibles que pour 2017, l'AHQ-ARQ ne peut produire les courbes des autres années.

*Ce genre de courbe montre que le signal de prix moyen de 41 \$/MWh ne tient pas la route et constitue probablement, de l'avis de l'AHQ-ARQ, la pire hypothèse que le Distributeur peut retenir. L'AHQ-ARQ n'accepte pas les explications du Distributeur et ses motifs justifiant de s'en tenir à un prix moyen sur l'ensemble de l'hiver. »*

(iii) « Comme l'indique le tableau R-48.5, le nombre d'heures d'achats sur les marchés de court terme augmente à partir 2019 de façon substantielle au cours des années, justifiant ainsi de considérer le coût évité d'énergie de 4,1 ¢/kWh, basé sur la moyenne de l'anticipation des prix pour les 4 mois d'hiver. À titre illustratif le Distributeur prévoit effectuer des achats sur les marchés pour 629 heures en 2019, ce qui implique que ces achats s'effectueront sur une période couvrant au moins 2 mois d'hiver. Le Distributeur mentionne que le signal de coût évité pour la

*période d'hiver, en ne considérant que les mois de janvier et février, par exemple, ne serait pas sensiblement différent de la moyenne des 4 mois d'hiver, puisqu'il serait de 4,7 ¢/kWh (\$ 2018). »*

(iv) À la demande de la Régie, le Distributeur présente, dans le tableau R-48.5, le nombre d'heures d'achats sur les marchés de court terme par année à l'horizon 2026 :

Année	Nb d'heures d'achats sur les marchés
2015	701
2016	624
2017	31
2018	27
2019	629
2020	1 035
2021	1 005
2022	1 211
2023	1 349
2024	1 611
2025	1 711
2026	1 866

(v) « L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander au Distributeur de décrire une méthode de détermination et de fournir un signal de coût évité en énergie qui soit variable pour la période d'hiver. Une valeur différente doit être fournie pour chaque tranche d'utilisation de 100 heures et ces valeurs doivent être basées sur les prévisions et les patrons historiques observés. »

(vi) « Les réponses aux demandes de renseignements de l'AHQ-ARQ n'ont pas convaincu celle-ci de la validité des coûts évités de distribution et de transport basés sur des planifications datant de 2008.

*Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'ordonner au Distributeur de recalculer complètement les coûts évités de distribution et de transport à chaque année.*

*De plus, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'ordonner au Distributeur de fournir des valeurs différentes pour les zones majeures des réseaux de distribution et de transport. »*

(vii) Dans ses réponses aux questions 10.1 à 10.12 de l'AHQ-ARQ, le Distributeur explique sa méthodologie d'établissement des coûts évités en transport et distribution. Il précise à cet effet, en réponse à la question 10.2 :

*« La validation des coûts évités de transport et distribution consiste à s'assurer que le coût évité calculé à chaque année ne s'éloigne pas de manière significative et persistante de l'annuité croissante à l'inflation calculée en 2008. Pour ce faire, le Distributeur calcule ces coûts évités, en utilisant la méthodologie approuvée par la Régie en 2008, à partir des données les plus récentes. [...] »*

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez présenter et élaborer sur la méthodologie employée par laquelle vous êtes parvenu à établir un signal de coût évité en puissance à 5 \$/kW-hiver pour l'hiver 2018-2019 (référence (i)). Déposez les références le cas échéant.
- 1.2 Veuillez préciser dans quelle mesure des bonds importants entre le coût évité de court terme et celui de long terme constitue une « anomalie » pour l'AHQ-ARQ (référence (i)). Veuillez également préciser ce que devrait être un bond acceptable.
- 1.3 Veuillez préciser comment une méthode probabiliste, telle que vous proposez en référence (i) est plus acceptable qu'une méthode déterministe dans l'établissement des coûts évités en puissance.
- 1.4 Veuillez préciser dans quelle mesure l'utilisation d'une méthode probabiliste peut aider à la prise de décisions de long terme, notamment dans l'analyse économique des programmes, projets et tarifs du Distributeur.
- 1.5 Vous indiquez dans votre mémoire (référence (ii)) que vous n'acceptez pas les explications du Distributeur et ses motifs justifiant de s'en tenir à un prix moyen sur l'ensemble de l'hiver pour les coûts évités en énergie de court terme en période d'hiver (référence (iii)). Veuillez élaborer sur les motifs pour lesquels les explications du Distributeur ne devraient pas être retenus, et ce malgré leurs prévisions du nombre d'heures d'achats sur les marchés de court terme par année à l'horizon 2026 (référence (iv)).
- 1.6 Veuillez élaborer sur ce que devraient être « *des valeurs basées sur les prévisions et les patrons historiques observés* » (référence (v)).
- 1.7 Veuillez élaborer votre position quant aux motifs pour lesquels la méthodologie du Distributeur, expliquée en réponse à vos questions 10.1 à 10.12 (référence (vii)), ne vous convainquent pas relativement à la validité des coûts évités de distribution et de transport (référence (vi)).

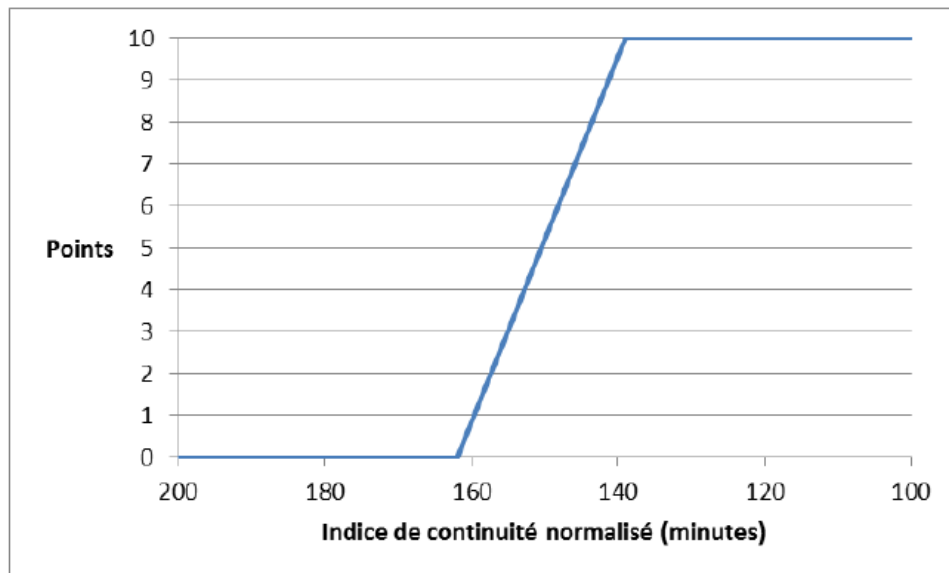
## INDICATEURS DE PERFORMANCE ET LIAISON AU MTÉR

2. **Références :**
- (i) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 45 et 46;
  - (ii) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 47;
  - (iii) Pièce [C-AHQ-ARQ-0010](#), p. 48.

**Préambule :**

- (i) La tableau AHQ-ARQ-7 résume les pondérations, seuils et cibles des indicateurs proposés par l'AHQ-ARQ. La figure AHQ-ARQ-2 illustre la proposition de l'AHQ-ARQ pour l'indicateur « Indice de continuité normalisé ».

**Figure AHQ-ARQ-2**  
**Illustration des points en fonction du résultat de l'Indice de continuité normalisé (pour un seuil de 162 minutes et une cible de 139 minutes)**



- (ii) Le tableau suivant illustre les résultats des indicateurs et de l'IMQ selon la proposition de l'AHQ-ARQ :

**Tableau AHQ-ARQ-8**  
**Exemple de calcul des résultats des indicateurs et de l'IMQ selon la proposition de l'AHQ-ARQ**

INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	PONDÉRATION	CIBLE	SEUIL	RÉSULTAT	POINTS
<b>SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE (15%)</b>						
ICS combiné R-C-A	indice sur 10	11,25%	8,15	8,10	8,20	11,25%
ISC Clients Grande puissance	indice sur 10	3,75%	8,50	8,30	8,50	3,75%
<b>FIABILITÉ DU SERVICE ÉLECTRIQUE (30%)</b>						
Indice de continuité normalisé	minutes	10%	139	162	162	0,00%
Nombre de pannes basse tension	nombre	10%	26 690	27 645	26 911	7,69%
Durée moyenne des interruptions par client	minutes	10%	138	200	134	10,00%
<b>ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (15%)</b>						
Délai moyen de raccordement simple en aérien	jours	5%	6,8	7,7	6,6	5,00%
Taux de respect global des interruptions planifiées	%	10%	84	81	81	0,00%
<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE (20%)</b>						
Délai moyen de réponse téléphonique - Clients résidentiels	secondes	17%	90	150	76	17,00%
Délai moyen de réponse téléphonique - Clients commerciaux	secondes	3%	95	150	85	3,00%
<b>SÉCURITÉ (20%)</b>						
Taux de fréquence des accidents	nbre par 200 000 heures travaillées	20%	3,3	3,6	3,1	20,00%
<b>IMQ</b>						<b>77,69%</b>

(iii) « À l'aide de la feuille Excel fournie par le Distributeur, l'AHQ-ARQ a obtenu les résultats suivants :

*Même avec la pire performance des 5 dernières années pour chacun des dix indicateurs retenus, l'IMQ calculé par le Distributeur serait de -1,08. À partir de ce scénario, si on ne changeait que les deux indicateurs des services à la clientèle et qu'on leur attribuait le 2e pire résultat des cinq dernières années, l'IMQ calculé par le Distributeur serait de -0,99 et ainsi ce dernier conserverait l'entière part à laquelle il est éligible en vertu du MTÉR en vigueur, ce qui de l'avis de l'AHQ-ARQ, serait totalement inacceptable et irait à l'encontre des décisions de la Régie en termes de partage des écarts de rendement ;*

*Avec l'atteinte précise de toutes les cibles proposées par le Distributeur, l'IMQ proposé par le Distributeur serait de 0;*

*Avec le meilleur résultat des cinq dernières années pour chaque indicateur, l'IMQ proposé par le Distributeur serait de 0,98;*

*Avec un résultat correspondant aux seuils proposés par l'AHQ-ARQ, l'IMQ proposé par le Distributeur serait de -0,94. » [soulignements de l'AHQ-ARQ supprimés, notes de bas de page supprimées, nous soulignons]*

**Demande :**

2.1 En vous référant à la proposition présentée à la référence (i), veuillez déposer le calcul des indicateurs et l'IMQ, selon le format de la référence (ii), pour chacun des scénarios décrits dans la référence (iii).